

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 270

Artikel: Le courrier enchaîné
Autor: Thévoz, Michel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026472>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANNEXE DE L'EDITORIAL

Illich: bibliographie et biographie sommaires

En français, ont paru aux Editions du Seuil, « Libérer l'avenir » (1971), « Une société sans école » (1971), et « La convivialité » (1973). A noter également plusieurs articles dans les « Temps modernes » (novembre 1969, juin et août/septembre 1970) et « Esprit ». Dans cette dernière revue, le numéro spécial de juillet/août 1973 contient une précieuse introduction à la pensée d'Illich sous la plume d'Alain Dunand. Du numéro de mars 1972, nous tirons les renseignements biographiques suivants : Né en Europe, à Vienne, d'un père dalmate de confession catholique et d'une mère allemande, d'origine juive, Ivan Illich a été amené à poursuivre des études de cristallographie et à apprendre huit langues.

Installé aux Etats-Unis, et ordonné prêtre, il exerce son ministère, de 1951 à 1956, dans une

paroisse de New York où les Porto-Ricains sont nombreux. Cela le conduit à devenir, en 1956, vice-recteur de l'Université catholique de Porto-Rico.

Mais le choc reçu dans les rues de New York le mène plus loin : il décide de se consacrer à l'Amérique latine et fonde à Cuernavaca (Mexique) un Centre d'information et de documentation (CIDOC) qui, axé en un premier temps sur l'apprentissage de la langue espagnole, finit par offrir une initiation aux problèmes de l'Amérique latine, et par devenir une sorte d'université libre d'un type nouveau, un séminaire où sont élaborées et discutées des idées, et celles d'Illich notamment.

Entre temps, à la suite d'un procès ridicule que lui fit le Vatican, il fut conduit à abandonner les prérogatives de la prêtrise; de celle-ci il ne garde que la discipline.

Illich a traversé à pied l'Amérique du Sud : un homme qui marche avant d'esquisser une théorie de l'évolution des moyens de locomotion...

dans « 24-Heures » du 22 mars 1974, sous le titre « Magister Lacanus », une chronique de deux colonnes due à Henri-Charles Tauxe, à propos de deux émissions de la Télévision française consacrées à Lacan. Sous le signe de la démolition pure et simple: (...) « On ne pouvait rêver mieux que le verbiage ampoulé et obscur de ce Purgon poquelinesque pour honorer dignement la mémoire de celui qui écrivit « Le Médecin volant ». (...) Que Magister Lacanus, futé comme personne, ait réussi à faire croire à une camarilla parisienne de consipités du cervelet qu'il est le Mahomet du coran psychanalytique, et qu'il se remplisse les poches en jobardant un parterre de snobinards, la chose reste assez indifférente et ne manque pas d'un certain piquant. (...) J'imagine la tête qu'ont dû faire ceux qui pensaient pouvoir s'informer sérieusement dans un domaine qui intéresse tant de monde et qui sont tombés sur ce bavard sorbonnicole, monument de prétention et de creuses formules, sophiste barbouillé de mélasse conceptuelle, de fausse gouaille et de plaisanteries aussi fines qu'une bedaine de soudard ivre. » Le reste à l'avant, la phrase « Au royaume du vide, les tambours sont rois... » venant en conclusion.

La vivacité du style et la condamnation sans appel de Lacan allait, dans les règles de l'art journalistique, inévitablement provoquer une réplique. Le ton de cette dernière, on l'admet, ne pouvait qu'être attiré par la verdeur de la plume de H.-C. Tauxe; or c'est précisément le ton de la réponse de Michel Thévoz que n'admet pas « 24-Heures ». Qu'on en juge ! Voici la lettre en question.

Voici un point de repère qui concerne « 24-Heures ». La lettre que nous publions ci-dessous a été refusée par la rédaction en chef du quotidien suisse romand « à cause de sa lourde et blessante ironie » à l'égard du rédacteur mis en cause (« Notre courrier des lecteurs est ouvert à toutes espèces d'opinions, et les chocs d'idées et de personnes y sont parfois vifs. Mais le ton de dédain protecteur que vous avez adopté rend votre lettre impropre à la publication »).

Ce point de repère est important dans la mesure où il fixe dans une certaine mesure le degré de multiplicité des opinions envisageable, même à travers une rubrique qui n'engage pas la responsabilité de la rédaction, dans une publication en voie d'audience monopolistique.

Nous ne prendrons pas parti entre lacanistes et antilacanistes. Qu'il suffise de savoir qu'avait paru

Le courrier enchaîné

Quelles sont les limites de la liberté d'expression des lecteurs des grands quotidiens, dans l'espace qui leur est réservé au chapitre du « courrier » ? La question n'est pas sans importance: à tort ou à raison, le public a souvent l'impression de prendre le pouls réel de l'opinion en suivant les échanges épistolaire des lecteurs des grands journaux. A tort en tout cas, si l'on tient compte que prendre sa plume, ou sa machine à écrire, est un geste qui sélectionne déjà nettement les réactions; à tort, si l'on devait s'apercevoir que le « courrier » est manipulé (on sait par exemple que, côté « lecteurs », c'est chose courante: pour lancer certaines campagnes, publicitaires ou non — le DMF s'y serait prêté — il est d'usage de susciter des envois de lettres, souvent écrites à l'avance).

Monsieur le rédacteur en chef, « 24-Heures »,

Je n'ai rien compris à Lacan, donc Lacan est un idiot: tel est le puissant syllogisme que Henri-Ch. Tauxe a développé sur deux colonnes (« 24-Heures » du 22 mars) pour rendre compte des deux émissions que la Télévision française a consacrées au psychanalyste Jacques Lacan. Comme de coutume, Tauxe a pris le ton du bon sens et de la gaillardise, avec cette touche d'éthylisme qu'il con-

vient d'ajouter, lorsqu'on veut faire vaudois, pour susciter une atmosphère de complicité euphorique. Ainsi, il invite tout un chacun à reprendre allègrement le syllogisme à son compte: « si Tauxe non plus n'a rien compris, c'est donc que je suis aussi intelligent que lui ». Dès lors, on peut se tenir quitte de la pensée de Lacan.

Je crois pourtant que, malgré ses efforts pour singer le sens commun, Tauxe n'a été entendu que de quelques intellectuels décontenancés et en quête de réconfort. En effet, d'après les réactions les plus négatives que j'ai pu observer chez des téléspectateurs de différents niveaux culturels, on n'a généralement pas pris Lacan pour un cuistre, mais pour un fou. On a été souvent irrité, parfois fasciné, en tout cas stupéfait de voir un homme s'exprimer sur le petit écran d'une manière aussi insolite et aussi *irresponsable*. Cela s'explique: la télévision nous a habitués à des discours surveillés, calculés, stratégiques, tenus par des individus toujours conscients d'être en délégation, en quelque sorte, comme à un parlement; des individus « empruntés » (au sens premier du terme), responsables d'une cause ou d'une réputation; des individus jamais présents mais en représentation. Lacan, lui, parle au premier degré, dans le vif de sa pensée. Il passe inopinément de l'hébétude à l'invective. Il s'emporte quand il sait, et, quand il ne sait pas, il ignore tout haut. Une parole aussi aventureuse et aussi intensément communicative ne peut en-

gendrer que le trouble, et, partant, l'imputation de folie.

J'insiste sur cette puissance de communication, à laquelle Tauxe se dérobe pudiquement, flairant le jargon (un néologisme est un acte érotique qui déclenche immanquablement la censure des cuistres, a dit Barthes). Il est vrai que les savants qui sont mis à l'épreuve des mass media s'efforcent désespérément de vulgariser, tout en éprouvant le malaise de susciter chez leurs auditeurs une pseudo-compréhension, c'est-à-dire une anesthésie. Lacan prend le parti inverse: celui d'inquiéter le bon sens; à défaut de pouvoir communiquer en une demi-heure le travail d'une vie, il laisse au moins pressentir qu'il y a quelque chose à comprendre là où tout paraissait aller de soi; il problématise le réel plutôt que de le résoudre par une clarté fallacieuse.

A travers les ricanements de Tauxe, j'entends ceux qui ont couvert les premières communications de Freud à la Société viennoise de médecine, ceux qui ont couvert les propos de Socrate, ou du Christ. Ce ricanement sempiternel constitue, semble-t-il, la réaction obligée à toute pensée vive et angoissante. Il dénote à la fois une compréhension confuse, et une résistance panique à cette compréhension. Ne soyons donc pas injustes: après tout, H.-Ch. Tauxe n'est ni aussi loustic ni aussi niais qu'il veut le faire croire; c'est un angoissé.

Michel Thévoz

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

La prison ne lave pas blanc

... Et donc, lors de la formation des différentes commissions du Grand Conseil vaudois, un candidat du parti MNA pour la Commission des recours en grâce a été écarté d'un accord presque unanime et quand bien même aucun autre candidat ne lui était opposé.

« Pour des raisons que chacun sait », écrivait un journaliste.

« C'est le secret de Polichinelle » assurait un autre.

Je me suis demandé de quoi le candidat en question avait bien pu se rendre coupable, cela d'autant plus que le « droit » du MNA n'était pas contesté et qu'en fin de compte, un autre candidat du même parti a été désigné.

Je me disais: probable qu'« il » se sera montré particulièrement impitoyable, en qualité de juge ou de partie civile ou de tout autre chose.

J'ai voulu en avoir le cœur net. Je me suis informé. Non sans peine, car le « secret de Polichinelle » était apparemment assez bien gardé. J'ai fini par savoir: le candidat blackboulé avait eu jadis maille à partir avec les tribunaux du

canton de Vaud. Il aurait même été condamné... Je dois le dire: j'ai une sainte horreur pour toutes les tendances « Schwarzenbach », mais dans le cas particulier, cet ostracisme me paraît scandaleux. Quoi! Un homme a été condamné — pour quel délit, je l'ignore. Il a purgé sa peine. Il a recoutré ses droits de citoyen... Mais on continue à le considérer comme une brebis galeuse — disons: semi-galeuse! Voilà qui n'est pas tolérable. Selon nos bons esprits, la peine, de prison notamment, poursuit un triple but: 1. elle permet de protéger la société contre des individus qui pourraient être dangereux; 2. elle doit punir le coupable; 3. enfin, elle doit le « régénérer », le réadapter à la vie sociale, notamment en lui permettant de faire un apprentissage (si c'est un jeune délinquant) ou d'exercer le métier qu'il avait appris, mais souvent délaissé.

On sait assez que sur ce dernier point, le canton de Vaud ne satisfait absolument pas aux dispositions du Code pénal, qui prévoit pour les mineurs et pour les délinquants primaires des établissements spécialisés — et c'est un désordre qui dure depuis trente ans! Fort bien, ou plutôt fort mal. Notre système pénitentiaire n'en a pas moins la prétention de réeduquer le coupable. En écartant un ancien condamné, on avoue donc froidement que l'homme qu'on a libéré et restauré dans ses droits, après qu'il a purgé sa peine, est le même que celui qui a été condamné et que tous les magnifiques propos qu'on tient sur la valeur éducative de la peine sont de la frime!

Il y a plus: dans le cas d'une commission de recours en grâce, on pourrait penser justement qu'un ancien condamné « régénéré » est particulièrement apte à comprendre, à distinguer ceux qui méritent une remise de leur peine de ceux qui ne le méritent pas. En l'écartant, n'avoue-t-on pas du même coup qu'on craint l'intéressé dans la mesure même où peut-être il témoignera de compréhension et de mansuétude? Longtemps, les jurés des tribunaux criminels américains devaient signer une déclaration attestant qu'ils n'étaient pas adversaires de la peine de mort...

J. C.